République Française ********** Département de la Seine-Maritime	Extrait du registre des délibérations Séance du Conseil Municipal Commune de Neufchâtel-en-Bray ********** Séance du 17 Mars 2025

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20250317-2025_20-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
27	25	25

Numéro de délibération : 2025 /20

Date de convocation
06/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi dix-sept mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Xavier LEFRANÇOIS, Maire.

Présents :
M. Xavier LEFRANÇOIS, Mme Nathalie DUVIVIER, M. Bernard DUVAL, Mme Sandrine PRUVOST, M. Michel TROUDE, Mme Arlette DUPUIS, M. Dominique CLAEYS, Mme Catherine THILLARD, M. Philippe TRELAT, Mme Danielle VARLET, Mme Nadine MAUGER, M. Patrice CAUCHETIEZ, Mme Raymonde LE JUEZ, M. Dominique CONSEIL, M. Laurent MEURET, Mme Florence CLABAUT, Mme Nathalie DODARD, M. Jean-Marie ROUSSEL, Mme Isabelle LAMOUREUX, Mme Alexandra DUNET, Mme Sandra BEREZAY, Mme Simone KIEKEN, M. Joël LACAILLE, M. François LUYAT, Mme Laura DESPRES

Absents excusés :
M. David DUPARC, M. David GOOSSENS

M. Dominique CONSEIL a été nommé secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

<u>OBJET</u> : PARTICIPATION 2025 DE LA COMMUNE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

Rapporteur : Monsieur Bernard DUVAL

Accusé de réception en préfecture
076-217604628-20250317-2025_20-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande du C.C.A.S. ;

Délibération

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix « Pour », 2 « contre (M. François LUYAT, Mme Simone KIEKEN) et 1 « abstention » (M. Jean-Marie ROUSSEL)

A la majorité

DÉCIDE

<u>Article 1er</u>

D'approuver la participation de 100 000 euros au titre de l'année 2025 au titre de la participation communale auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Neufchâtel-en-Bray ;

<u>Article 2</u>

De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;

<u>Article 3</u>

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

<u>Article 4</u>

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Xavier LEFRANÇOIS